

Compte rendu de la séance du jeudi 08 avril 2021

Secrétaire de la séance:

Roselyne DESCHAMPS

Ordre du jour:

Approbation des comptes administratifs

Approbation des comptes de gestion

Affectation des résultats des exercices précédents aux budgets 2021

Vote des taux des taxes d'impôts directs locaux

Vote des budgets de la commune

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 509.26		69 979.90		84 489.16
Opérations de l'exercice	380 833.05	465 566.05	234 871.85	182 649.39	615 704.90	648 215.44
TOTAUX	380 833.05	480 075.31	234 871.85	252 629.29	615 704.90	732 704.60
Résultat de clôture		99 242.26		17 757.44		116 999.70
				Restes à réaliser	40 126.47	
				Besoin/excédent de financement Total		76 873.23
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		27 880.97

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

22 369.03	au compte 1068 (recette d'investissement)
76 873.23	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote du compte administratif Budget village de vacances

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	45 346.72		12 314.42		57 661.14	
Opérations de l'exercice	127 542.21	131 054.15	1 965.09	14 279.51	129 507.30	145 333.66
TOTAUX	172 888.93	131 054.15	14 279.51	14 279.51	187 168.44	145 333.66
Résultat de clôture	41 834.78				41 834.78	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	41 834.78	
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit le déficit de fonctionnement

41 834,78	au compte 002 déficit de fonctionnement
-----------	---

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote du compte administratif Budget AEP

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 228.04		10 203.10		18 431.14
Opérations de l'exercice	63 843.47	70 189.54	85 587.99	94 891.02	149 431.46	165 080.56
TOTAUX	63 843.47	78 417.58	85 587.99	105 094.12	149 431.46	183 511.70
Résultat de clôture		14 574.11		19 506.13		34 080.24
				Restes à réaliser		23 893.00
				Besoin/excédent de financement		57 973.24
				Pour mémoire : virement à la s		5 636.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

14 574.11	au compte 002 excédent de fonctionnement
-----------	--

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux 2021 des taxes directes locales. Il explique la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'intégration pour compensation du taux départemental de la taxe foncière de 23.13% à celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- Foncier bâti	39.81 %
- Foncier non bâti	290.32%

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vote du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :	988 583.96 Euros
En dépenses à la somme de :	988 583.96 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	57 000.73

60612		14 000.00
60621		1 000.00
60622		1 500.00
60631		4 000.00
60632		2 000.00
60633		2 000.00
60636		500.00
6064		1 500.00
6067		1 500.00
611		14 500.00
6122		2 000.00
6132		100.00
61521		1 500.00
615221		3 000.00
615228		1 000.00
615231		1 000.00
61524		2 500.00
61551		2 000.00
61558		1 000.00
6156		8 000.00
6161		5 500.00
6182		1 000.00
6184		500.00
6188		500.00
6226		3 000.00
6227		1 000.00
6228		500.00
6231		1 000.00
6232		4 500.00
6237		500.00
6247		2 000.00
6251		1 000.00
6256		500.00
6257		800.00
6261		1 400.00
6262		4 800.00
627		600.00
6281		2 500.00
6332		200.00
6336		8 200.00
6338		800.00

63512		6 000.00
637		1 000.00
6411		142 941.23
6413		35 000.00
6451		35 000.00
6453		40 000.00
6454		2 100.00
6455		13 000.00
6456		1 500.00
6458		4 000.00
6475		3 000.00
6478		2 000.00
6531		23 000.00
6533		1 000.00
6534		700.00
6535		200.00
6553		10 940.00
65541		1 000.00
65548		1 500.00
65738		500.00
6574		1 000.00
65888		1 000.00
66111		5 500.00
6615		1 000.00
6718		1 000.00
673		4 000.00
678		2 000.00
6811		4 409.27
739221		8 000.00
739223		800.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		515 491.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 873.23
6419		16 500.00
70311		500.00
70323		215.00
70632		1 000.00
7067		23 000.00
70841		7 000.00

70845		2 600.00
70871		2 250.00
70878		505.00
73111		110 000.00
73211		9 900.00
7381		5 000.00
7411		138 604.00
74121		29 044.00
742		4 550.00
74718		80.00
74748		800.00
7478		14 000.00
74832		660.00
74834		4 300.00
74835		5 700.00
7488		8 525.00
752		52 000.00
7588		300.00
761		4.00
7713		70.00
7718		11.00
773		1 000.00
7788		500.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		515 491.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00
204	Subventions d'équipement versées	25 000.00
21	Immobilisations corporelles	39 500.73
23	Immobilisations en cours	364 780.00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000.00
041	Opérations patrimoniales	6 312.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		473 092.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	272 577.79
16	Emprunts et dettes assimilées	79 666.47

10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 369.03
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	57 000.73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 409.27
041	Opérations patrimoniales	6 312.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 757.44
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		473 092.73

ADOpte A L'UNANIMITE

Vote du budget primitif - village de vacances

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe Village de Vacances de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe Village de Vacances de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :	642 770.75 Euros
En dépenses à la somme de :	642 770.75 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	57 750.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	83 750.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	2 566.91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	288.99
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 834.78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		192 290.68

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	10 063.00
75	Autres produits de gestion courante	176 001.00
77	Produits exceptionnels	3 370.78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 855.90
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		192 290.68

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	11 593.96
23	Immobilisations en cours	432 030.21
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 855.90
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		450 480.07

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	367 624.17
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 566.91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	288.99
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		450 480.07

ADOpte A L'UNANIMITE

Vote du budget primitif - aep

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif AEP de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif AEP de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 235 961.76 Euros
En dépenses à la somme de : 235 961.76 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	31 639.11
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000.00
014	Atténuations de produits	5 800.00
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00
66	Charges financières	600.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
023	Virement à la section d'investissement	1 663.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 313.76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		83 515.87

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	40 820.00
74	Subventions d'exploitation	1 558.00
77	Produits exceptionnels	600.76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 963.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 574.11
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		83 515.87

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	47 412.89
23	Immobilisations en cours	76 070.00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 963.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		152 445.89

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	63 963.00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 663.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 313.76
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 506.13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		152 445.89

ADOPTE A L'UNANIMITE